

AFFAIRES PUBLIQUES

Le barreau de Paris au cœur du débat public

4 juin 2015 N°32





Message du bâtonnier de Paris : Prestations juridiques des expertscomptables : non au hold-up!

02/06/2015 SENAT

Début de l'examen du PJL Renseignement en séance publique

03/06/2015 COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Début de l'examen du PJL Macron

08/06/2015 ASSEMBLEE NATIONALE

Examen du PJL Macron en cas d'échec de la CMP

09/06/2015 SENAT

Vote sur le PJL Renseignement

10/06/2015 ASSEMBLEE NATIONALE

Examen de la PPL sur les actions de groupe en matière de discrimination

Retrouvez ici le calendrier prévisionnel de l'Assemblée nationale pour la session ordinaire pour les mois à venir

Retrouvez ici le calendrier prévisionnel du Sénat pour la session ordinaire pour les mois à venir Le gouvernement a proposé d'introduire dans la loi « Macron » une série de dispositions visant à étendre le champ d'activités des experts-comptables dans le domaine des prestations juridiques.

Nous n'avons cessé de lutter et de sensibiliser les pouvoirs publics (cf. le courrier envoyé dès le 3 février 2015 aux parlementaires) contre cet empiètement dangereux pour la profession et source de confusion, donc d'insécurité juridique pour nos clients. Nous avions obtenu des améliorations insuffisantes en première lecture et au Sénat. Mais le texte qui sera vraisemblablement présenté par le gouvernement devant l'Assemblée Nationale la semaine prochaine demeure inacceptable (cliquez ici pour découvrir le texte dans sa dernière version). Il est inacceptable parce qu'il retient la notion la plus large possible de « l'accessoire », et libère la capacité des experts-comptables de proposer des prestations juridiques. De plus, en faisant référence à la loi de 1971, cette nouvelle version remet en cause, au détriment des avocats, la frontière fixée par l'ordonnance de 1945 entre nos deux professions. S'y ajouterait enfin la possibilité offerte aux experts-comptables de pratiquer des honoraires de résultat sur leurs prestations juridiques, avec un périmètre désormais considérablement élargi.

J'ai appelé le président du CNB à l'union nationale des avocats face à ce péril. J'ai réuni nos délégués ordinaux pour que la prochaine Assemblée Générale du CNB puisse prendre une position ferme face aux manœuvres du gouvernement. J'ai demandé à la direction des Affaires Publiques de notre barreau de déposer, comme ce fut le cas dans le passé, de multiples amendements de suppression ou de nouvelle rédaction de ces articles. Nous ne cessons de rencontrer les parlementaires pour dénoncer cette confusion chiffre/droit qui est un recul depuis la loi sur la sécurité financière.

Tant que ce projet sera porté par le gouvernement, nous refuserons toute négociation voire concertation sur l'interprofessionnalité. La doctrine du barreau de Paris est claire : l'interprofessionnalité doit être entendue comme une complémentarité et non comme l'ouverture d'une nouvelle concurrence, de telle sorte qu'il ne saurait y avoir interprofessionnalité avec les experts-comptables tant qu'ils pourront faire du droit, même à titre accessoire. Nous avons d'ailleurs obtenu du Sénat qu'il supprime cette possibilité d'exercice interprofessionnel avec les professions du chiffre. Mais nous savons que le gouvernement souhaite présenter de nouveau la mesure à l'Assemblée Nationale. Chers confrères, nous sommes donc mobilisés. J'en appelle à toutes les forces de notre barreau pour nous aider. Il faut convaincre les pouvoirs publics de déjouer ce « hold-up ».

Pierre-Olivier Sur Bâtonnier de Paris

e Fill Into

Le barreau de Paris au cœur du débat public

Chiffres clés

Le Conseil d'Etat a publié le 21 mai son bilan d'activités pour 2014. Le nombre d'affaires jugées par l'institution s'est accru de

26,5% par rapport à 2013 pour atteindre 12 200. Le Conseil d'Etat a par ailleurs examiné

60 avis sur des projets de textes législatifs. Dans 98% des cas, le

Conseil d'Etat examine les projets de loi en moins de deux mois.

Pour consulter le bilan d'activités du Conseil d'Etat, cliquez ici

/// Actualités politiques

Echec de la CMP sur le projet de loi Macron

Sans surprise, sénateurs et députés ont échoué le 3 juin à trouver un accord sur le projet de loi Macron. La Commission mixte paritaire (CMP, sept députés et sept sénateurs) qui était chargée d'élaborer une version commune entre les deux chambres s'est séparée sans surmonter les divergences entre le texte adopté par l'Assemblée nationale mi-février par le biais de l'article 49-3 de la Constitution et celui, sensiblement différent, voté par la majorité de droite du Sénat le 12 mai. La CMP a échoué en particulier sur le dossier des professions réglementées. Le texte voté par le Sénat repart donc à l'Assemblée où il sera examiné en séance à partir du 16 juin pour un vote le 24 juin. Il retournera ensuite au Sénat avant une lecture définitive à l'Assemblée, qui a le dernier mot, probablement fin juillet.

Adoption du projet de loi portant réforme du droit d'asile par le Sénat

Le Sénat a adopté le 26 mai en première lecture la réforme du droit d'asile après l'avoir durcie, contre l'avis du gouvernement. UMP et centristes se sont opposés entre eux sur une disposition - rejetée à gauche - voulant qu'un rejet définitif de demande d'asile par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) vaille obligation de quitter le territoire français. Le texte modifié interdit également à l'étranger débouté de sa demande d'asile de solliciter un titre de séjour à un autre titre. Il permet aussi à l'administration d'assigner à résidence les déboutés dans des centres en vue de préparer leur éloignement. 187 sénateurs UMP et UDI ont voté ce texte, 31 de gauche (communistes et écologistes) s'y sont opposés. Les socialistes se sont abstenus.

La Commission européenne présente l'agenda européen en matière de migration

La Commission européenne a présenté son agenda européen en matière de migration décrivant les mesures prises pour faire face à la situation de crise en Méditerranée, à court et à moyen termes. Les actions immédiates sont de quatre ordres :

- Le triplement des capacités et des ressources disponibles en 2015 et 2016, pour les opérations conjointes Triton et Poséidon de Frontex, censées soutenir l'Italie et la Grèce pour faire face à l'afflux de migrants par voie maritime

Le Fil Info

AFFAIRES PUBLIQUES

Le barreau de Paris au cœur du débat public

- La possibilité d'activer pour la première fois le mécanisme d'urgence pour aider les États membres confrontés à un afflux soudain de migrants
- L'instauration d'un programme de réinstallation à l'échelle de l'Union pour offrir 20 000 places, réparties dans tous les États membres, à des personnes déplacées qui ont manifestement besoin d'une protection internationale en Europe
- Une éventuelle opération dans la Méditerranée pour démanteler les réseaux de passeurs et lutter contre le trafic de migrants Ces mesures s'inscrivent dans une vision politique plus large de l'action de l'UE en matière d'immigration : la réduction des incitations à la migration irrégulière, la gestion des frontières, une politique commune en matière d'asile et une nouvelle politique pour la migration légale.

Nominations / Mouvements

- Justice
- Muriel EGLIN, magistrate, première substitute à l'administration centrale du ministère de la justice, a été nommée conseillère "protection judiciaire de la jeunesse" au cabinet de Christiane Taubira.
- Delphine BOESEL est nommée présidente de la section française de l'Observatoire international des prisons (OIP). Avocate au barreau de Paris, elle est spécialisée en droit pénal et pénitentiaire autour de l'application et des aménagements de peines.
- Catherine CHAMPRENAULT devrait être nommée procureure générale de Paris, en remplacement de François Falletti. Magistrate, Catherine Champrenault était jusque là procureure générale de Basse-Terre, en Guadeloupe.
- Michèle DE BARDON DE SEGONZAC est nommée conseillère d'Etat et présidente de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Elle était depuis 2009 présidente du Tribunal administratif de Paris.
- Nathalie RORET, avocate au barreau de Paris, ancien membre du Conseil de l'ordre, membre du Conseil national des barreaux, est nommée membre du conseil d'administration du Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI).

Les Affaires publiques en actions

Projet de loi Renseignement au Sénat : le barreau de Paris continue de mobiliser les parlementaires

A l'heure de l'ouverture des débats au Sénat, Pierre-Olivier Sur, bâtonnier de Paris, a rencontré le 2 juin dix députés ayant voté contre le projet de loi. Etaient présents Mme Isabelle Attard, députée du Calvados, M. Charles de Courson, député de la Marne, M. le ministre Bernard Debré, député de Paris, M. le ministre Claude Goasguen, député de Paris, Mme Laure de la Raudière, députée d'Eure-et-Loir, M. Jean Lassalle, député des Pyrénées Atlantiques, M. le ministre Pierre Lellouche, député de Paris et M. Noël Mamère, député de la Gironde.

Ils ont échangé sur la stratégie à mettre en œuvre en vue d'un recours devant le Conseil Constitutionnel.

L'Ordre des avocats de Paris est mobilisé depuis le début de l'examen du texte. Il défend le principe d'exclusion totale des professions dotées du secret professionnel des procédures de renseignement. Il s'oppose également à l'exception introduite par la commission du Sénat qui permet d'appliquer la procédure d'urgence aux professions protégées dans les cas où il existe des raisons sérieuses de croire qu'elles agissent aux ordres d'une puissance étrangère ou d'une activité terroriste ou criminelle



Le barreau de Paris auditionné par le Sénat sur le projet de loi Santé

Le barreau de Paris intervient très en amont de l'examen du projet de loi Santé au Sénat attendu à la rentrée prochaine. Il a été auditionné le 4 juin par la commission des Affaires sociales afin de faire valoir ses positions sur le texte. En l'état actuel du texte, seules les associations de défense des usagers du système de santé sont habilitées à agir en justice et à représenter les justiciables. L'Ordre des avocats de Paris souhaite que l'avocat soit réintroduit au coeur de la procédure. Il estime que le dispositif proposé crée un risque d'insécurité juridique. Réintroduire l'avocat dans les actions de groupe ouvertes aux associations de patients offrirait des garanties aux justiciables (secret professionnel, déontologie, assurance responsabilité civile...).

Retour sur l'audition du barreau de Paris sur la proposition de loi contre les discriminations et les inégalités

Le barreau de Paris a été auditionné le 1er juin par Razzy Hammadi, député PS de Seine-Saint-Denis, auteur d'une proposition de loi visant à étendre les actions de groupe aux discriminations et à la lutte contre les inégalités qui sera étudiée par l'Assemblée nationale à partir du 10 juin. Cette audition a été l'occasion pour le barreau de Paris de faire valoir ses positions et de valoriser le rôle que doit prendre l'avocat dans tout nouveau dispositif qui serait mis en place concernant les actions de groupe.

Lancement du nouveau site Internet du barreau de Paris pour les avocats

Le 1er juin, l'Ordre des avocats de Paris a lancé son nouveau site internet. Cet espace, entièrement repensé s'inscrit dans une démarche de proximité et d'accompagnement afin de répondre au plus près aux besoins des avocats. Le nouveau site devient un outil du quotidien pour faciliter la vie des avocats. Son architecture, à la fois simple et précise, permet d'avoir accès à l'ensemble des informations nécessaires, en quelques clics seulement. Ce nouveau site s'impose comme une vitrine de l'innovation et de l'engagement de l'Ordre pour faire du Barreau de Paris un lieu de valeurs, de services et de communauté. Découvrez le nouveau site: www.avocatsparis.org

Inscriptions ouvertes pour le module "Affaires publiques" du Campus 2015

Dans le cadre de Campus 2015, grand rendez-vous de la formation des avocats, le barreau de Paris propose un module de formation spécial "Affaires publiques" **mardi 7 juillet de 11h15 à 13h15**. Ce premier module spécial « Affaires publiques » a pour objectif de proposer une première approche des relations institutionnelles. Comment travaille-t-on avec les pouvoirs publics ? Comment convaincre ? Comment construire un plan de lobbying ?

Cette formation illustrée par les dernières grandes actions d'influence de l'Ordre des avocats de Paris permettra également aux avocats de découvrir les coulisses de la production de la loi et des normes en France et en Europe.

Pour vous inscrire, cliquez ici.

- Top 5 des sujets suivis par les Affaires publiques :
- Projet de loi « Macron »
- Projet de loi Renseignement
- Projet de loi Santé création des actions de groupe
- Projet de loi Numérique
- Secret professionnel et écoutes





Le barreau de Paris au cœur du débat public

La presse en parle :

- Pour consulter la tribune du Bâtonnier de Paris sur le projet de loi Renseignement, cliquez ici



Directeurs de publication :

M. le bâtonnier Pierre-Olivier Sur et M. le vice-bâtonnier Laurent Martinet

Rédacteurs en chef:

Xavier Autain, MCO, délégué du bâtonnier aux Affaires publiques et secrétaire de la commission Affaires publiques, Nicolas Corato, directeur des Affaires publiques

affairespubliques@avocatparis.org www.avocatparis.org

Pour plus d'informations, suivez nous sur Twitter :



@Affpub Avocats